

DOSSIER 1 (5pts)

Question 1 : Quelle est la **date d'exigibilité** de la TVA pour une *prestation de service* et pour un *bien meuble corporel* ?

Question 2 : La **différence** entre *biens exclus* du droit à déduction de TVA et biens *exonérés* de TVA.

Question 3 : Qu'est-ce que la **règle d'affectation** ?

Question 4 : Quelles sont les différentes **dates de déclaration** de la TVA ?

DOSSIER 2 (15pts)

L'entreprise SAKO assujettie à la TVA fabrique deux produits A et B respectivement taxable et exonéré de TVA. Pour l'exercice N les opérations effectuées sont :

- 1- Vente de B au client TAPE : 10 000 000 HT.
- 2- Vente de A à SOCOCE : 118 000 000 TTC.
- 3- Ventes de B à 140 000 000 HT et 200 000 000 HT de A au Sénégal.
- 4- Cession d'une table à 2 000 000 HT.
- 5- Achat de matière taxable pour la fabrication de B à 11 800 000 TTC.
- 6- Achat de matière taxable pour la fabrication de A à 23 600 000 TTC.
- 7- Acquisition d'un ordinateur à offrir à notre succursale au Mali 1 000 000 HT.
- 8- Acquisition d'un ordinateur pour l'Administration 2 000 000 HT.
- 9- Acquisition d'un bureau pour l'Administration 354 000 TTC.
- 10- Travaux d'entretien faits par KATA dans notre bâtiment de l'infirmierie 1 200 000 HT.

TRAVAIL A FAIRE

Calculer la TVA due au titre de la période N sachant que le crédit de l'exercice précédent est de 3 939 200 et que le prorata déduction applicable à l'exercice N est de 80%.